

ÉDITORIAL

eCollège31 est l'Environnement Numérique de Travail des collèges de Haute-Garonne. Développé par le Conseil général en partenariat avec l'académie de Toulouse, ce nouvel outil informatique propose une mise en ligne personnelle et sécurisée d'informations.

Tout au long de l'année ce « bureau virtuel » favorisera de nouvelles approches pédagogiques pour l'élève et les enseignants, facilitera le suivi par les parents de la scolarité de leur enfant et permettra d'accéder à tout moment à des renseignements liés à la vie scolaire tels que la cantine, les transports...

Déployé dans 10 établissements en 2011, **eCollège31** sera progressivement proposé à tous les collèges haut-garonnais d'ici 2014.

Pierre Izard

Président du Conseil Général de la Haute-Garonne

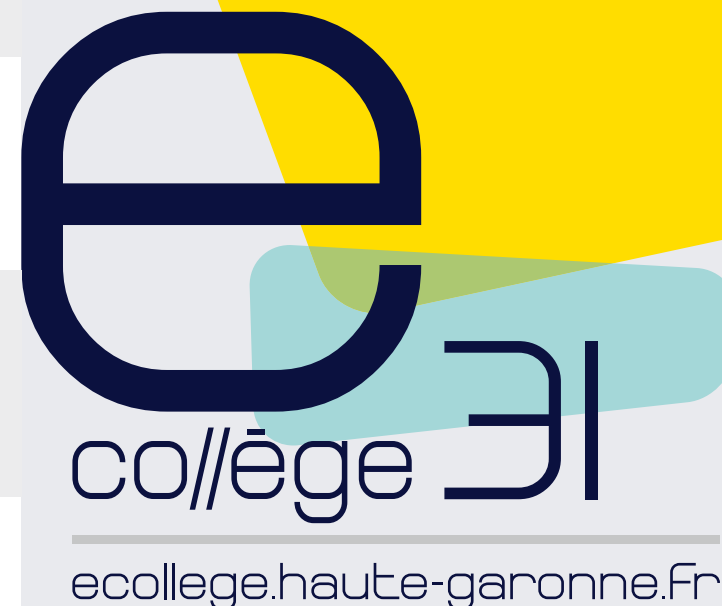
Comment accéder à eCollège31 ?

- 1 Connectez vous à internet.
- 2 Entrez l'adresse du collège :
- 3 Cliquez sur "se connecter" pour accéder aux informations.
- 4 Renseignez votre **identifiant** et votre **mot de passe** :

- 5 À la première connexion :
 - changez votre mot de passe
 - renseignez votre adresse mèl
(permet la régénération du mot de passe en cas de perte)
 - lisez attentivement la charte d'utilisation qui rappelle **les droits et devoirs de chaque utilisateur et acceptez-la.**

Vous êtes reconnu selon votre profil et avez accès aux informations et services qui vous concernent.

Bonne navigation sur les portails d'eCollège31.



ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL
des collèges publics de la Haute-Garonne





ecollege.haute-garonne.fr

eCollège31 : l'Environnement Numérique de Travail des collèges publics de la Haute-Garonne.

Prolongement numérique du collège accessible 7 jours sur 7, **eCollège31** permet l'accès à l'information depuis un ordinateur équipé des navigateurs de recherche Internet Explorer 7* et 8 ou Firefox 3* au moyen d'une connexion Internet sécurisée.

(*minimum)

LE SITE DU CONSEIL GÉNÉRAL PERMET

1 AUX ENSEIGNANTS, AUX ÉLÈVES ET À LEUR FAMILLE :

- d'être informés sur les politiques éducatives du Conseil Général,
- de suivre l'actualité des services du Conseil Général.

2 À L'ADMINISTRATION DU COLLÈGE ET À L'ACADÉMIE DE TOULOUSE :

- de travailler avec les services du Conseil Général,
- d'accéder aux informations dédiées aux collèges.

3 AU CONSEIL GÉNÉRAL :

- de diffuser des informations aux établissements, aux personnels territoriaux des collèges, aux élèves et à leurs familles.

LE SITE DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE PERMET

1 AUX ÉLÈVES ET À LEUR FAMILLE :

- d'avoir accès à des contenus pédagogiques et à des informations de l'Éducation nationale.

2 AUX ENSEIGNANTS ET À L'ADMINISTRATION :

- de travailler en collaboration avec des collègues d'autres établissements,
- d'échanger avec les inspecteurs pédagogiques régionaux et l'inspection académique,
- d'accéder aux sites disciplinaires.

3 À L'ACADÉMIE DE TOULOUSE :

- de diffuser des informations aux établissements, aux enseignants, aux élèves et à leur famille.

LE SITE DU COLLÈGE PERMET

1 AUX ÉLÈVES :

- d'accéder à l'emploi du temps, aux notes, au cahier de textes et à des ressources pédagogiques,
- d'obtenir des informations émanant du collège, de l'Éducation nationale ou du Conseil Général.

2 AUX ENSEIGNANTS :

- de tenir le cahier de textes de la classe,
- d'organiser leurs agendas,
- de gérer les devoirs des élèves,
- de développer des projets communs avec des collègues,
- de mettre à disposition des élèves des contenus pédagogiques et des informations sur la vie de la classe utiles aux familles.

3 À L'ADMINISTRATION :

- de suivre les absences,
- de diffuser des informations relatives à la vie de l'établissement,
- de gérer les ressources matérielles de l'établissement.

4 AUX PARENTS :

- d'accéder à une messagerie, au cahier de textes, à l'emploi du temps, aux notes,
- d'obtenir des informations émanant du collège ou de l'Éducation nationale,
- d'être informés rapidement de l'actualité du Conseil Général (Alerte météo - Transports scolaires).